



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le vendredi 20 octobre à 11 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont absents, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Marc Bureau et madame la conseillère Olive Kamanyana.

Sont également présents, messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Yvan Moreau, directeur territoriale, centre de services de Gatineau et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

Madame la conseillère Anik Des Marais prend son siège à 11 h 01.

Monsieur le conseiller Denis Girouard prend son siège à 11 h 02.

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2023-830 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2023-831 APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLANCS DE GATINEAU - SCFP 5400

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante, la greffière ou en son absence l'assistante-greffière ainsi que le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective.

Adoptée

CM-2023-832

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 05.

Adoptée

STEVEN BOIVIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière